

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22 et 24-27 juillet 2017

Questions spécifiques aux espèces

Maintien des annexes

NOMENCLATURE
(point 31 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Président: le spécialiste de la nomenclature (M. McGough);
- Membres: les représentants de l'Afrique (M. Mahame), de l'Asie (M. Lee), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rauber Coradin), et de l'Océanie (M. Leach);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Estonie, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse; et
- OIG et ONG: PNUE-WCMC.

Mandat

Concernant le point 31.1 de l'ordre du jour:

1. Envisager l'intérêt de demander aux Parties de faire des commentaires sur l'utilisation de listes de références et de bases de données nouvellement adoptées qu'elles trouvent utiles comme ressources les aidant dans leur travail;
2. Faire des recommandations sur les possibilités de fournir un appui financier à la préparation de mise à jour en ligne des listes CITES des orchidées;
3. Examiner les possibilités concernant la mise à jour de la référence normalisée pour les noms génériques de toutes les plantes inscrites aux annexes – et qui ne figurent pas dans des références normalisées spécifiques;
4. Soutenir le spécialiste de la nomenclature dans ses travaux avec les experts/États de l'aire de répartition sur toute question en suspens de l'examen périodique;
5. Noter que *Pachypodium enigmaticum* doit être traité comme un nom d'espèce accepté mais devrait être examiné de manière exhaustive lorsque la liste des *Pachypodium* sera mise à jour;
6. Prioriser les espèces (y compris les espèces d'arbres) pour la préparation et la production de nouvelles listes normalisées et examiner des sources possibles de financement – en tenant compte de toutes les décisions pertinentes de la Conférence des Parties;
7. Examiner tout commentaire sur l'application et l'utilisation de la liste CITES des Cactaceae (3^e édition);

8. Recommander les mesures pouvant être prises pour faire en sorte que la révision des noms *Caesalpinia echinata* à *Paubrasilia echinata* soit largement diffusée au sein de la CITES et de la communauté de lutte contre la fraude;
9. Envisager des possibilités d'accorder un appui financier au rôle de spécialiste de la nomenclature après la 18^e session de la Conférence des Parties; et
10. Examiner toute autre question pertinente soulevée à la 23^e session du Comité pour les plantes et, si possible, faire des recommandations à ce sujet au Comité.

Concernant le point 31.2 de l'ordre du jour:

Examiner la possibilité d'adopter un mécanisme de mise à jour de la nomenclature des espèces révisée dans les périodes intersessions et pas encore proposée ou approuvée par la Conférence des Parties.

Recommandations

Le Comité pour les plantes

1. encourage les Parties à fournir au spécialiste de la nomenclature des commentaires sur l'utilisation de listes de référence et de bases de données nouvellement adoptées qu'elles jugent utiles comme ressources les aidant dans leur travail;
2. encourage les Parties et les institutions pertinentes, dans la mesure du possible, à fournir un appui financier pour la préparation de mises à jour en ligne des Listes des orchidées CITES, notant que le Vol. I de la Liste des orchidées (publiée en 1995, y compris l'annexe I incluant les genres *Paphiopedilum* and *Phragmipedium*), devrait en priorité faire l'objet d'une mise à jour;
3. continue d'étudier les possibilités concernant la mise à jour de la référence normalisée pour les noms génériques de toutes les plantes inscrites aux annexes – et qui ne figurent pas dans des références normalisées spécifiques – en vue de faire une recommandation à la 24^e session du Comité pour les plantes (PC24), susceptible d'être adoptée à la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18);
4. soutient le spécialiste de la nomenclature dans ses travaux avec les experts/États de l'aire de répartition sur toute questions en suspens de l'Examen périodique;
5. confirme que *Pachypodium enigmaticum* doit être considéré comme un nom d'espèce reconnu mais qui devra être examiné lors de la mise à jour de la liste de contrôle *Pachypodium*;
6. le spécialiste de la nomenclature continue d'œuvrer à la hiérarchisation des espèces (y compris les espèces d'arbres) pour la préparation et la production de nouvelles listes et, d'examiner les sources possibles de financement – en tenant compte de toutes les décisions pertinentes de la Conférence des Parties – et de faire en sorte que des recommandations soient faites à la 24^e session du Comité pour les plantes (PC24);
7. le spécialiste de la nomenclature continue d'examiner tout commentaire sur l'application et l'utilisation de la liste CITES des Cactaceae (3^e édition) et fait rapport à ce sujet à la 24^e session du Comité pour les plantes (PC24);
8. continue d'envisager les possibilités d'accorder un appui financier au spécialiste de la nomenclature après la 18^e session de la Conférence des Parties, et étudie les possibilités concernant le soutien que peut apporter le Comité pour les plantes en matière de nomenclature pour l'examen des résolutions pertinentes et la planification stratégique;
9. recommande qu'à court terme, *Paubrasilia echinata* soit inscrit en tant que synonyme de *Caesalpinia echinata* dans la base de données Species+ (jusqu'à ce que la CoP18 adopte formellement *Paubrasilia echinata* comme nom accepté), que la révision récente du nom et la possibilité de commerce illégal soient annoncées aux Parties par notification, et que l'Union européenne intègre, si possible, des informations similaires dans le système EU-TWIX pour informer les milieux de lutte contre la fraude;

10. note que le Programme des Nations Unies pour l'environnement – le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (PNUE-CMSC) va préparer des notes explicatives en tant que document d'information sur le processus par lequel les synonymes de noms de plantes acceptés sont intégrés dans la *Liste des espèces CITES* pour la 24^e session du Comité pour les plantes (PC24);
11. recommande que le spécialiste de la nomenclature, en coopération avec le Secrétariat CITES, étudie et mette à jour les liens Internet actuels pour les listes de référence normalisées CITES pour la flore, et qu'il réfléchisse où placer ces liens pour les rendre plus facilement accessibles aux Parties; et
12. à sa 24^e session, continue d'examiner la possibilité d'adopter un mécanisme de mise à jour de la nomenclature des espèces révisée dans les périodes intersessions et pas encore proposée à la Conférence des Parties ou approuvée par celle-ci.